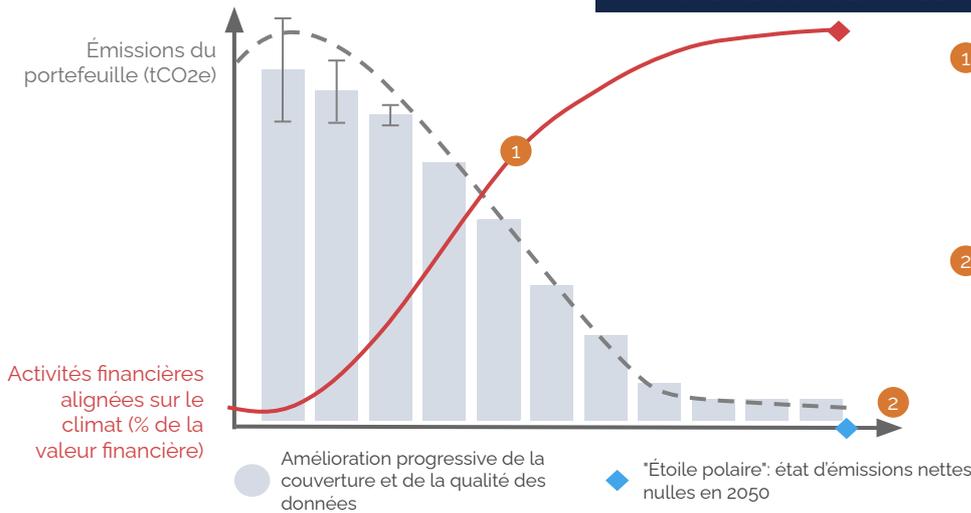


NORME ZÉRO ÉMISSION NETTE POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Résumé en une page | Version 1.0 (juillet 2025)

Les institutions financières ont un rôle moteur à jouer dans la transition mondiale vers la neutralité carbone. La norme SBTi zéro émission nette pour les institutions financières reconnaît les entités qui prennent des mesures visant à atteindre la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle. Cela inclut: l'abandon progressif des activités incompatibles avec cet objectif, et l'intensification de leurs activités financières pour soutenir la transition des portefeuilles vers l'économie réelle, conformément aux objectifs climatiques mondiaux.

CADRE CONCEPTUEL



- Alignées sur le climat du portefeuille**
Indicateur principal visant à accroître la part des activités financières soutenant les solutions climatiques et les contreparties en transition ou déjà alignées avec la neutralité carbone.
- Émissions du portefeuille**
Indicateur de performance ex-post visant à réduire les émissions globales de GES du portefeuille à des niveaux nuls ou proches de zéro d'ici 2050 et à garantir que toutes les émissions résiduelles soient neutralisées par les contreparties individuelles.

PORTÉE ET PUBLIC CIBLE

Norme volontaire et multisectorielle destinée aux institutions financières actives dans :

Le crédit

La détention d'actifs

La gestion d'actifs

L'assurance

Les marchés de capitaux

PARCOURS ATTENDU VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Le parcours de transformation vers zéro émission nette des institutions financières implique:



Toute revendication de neutralité carbone d'une institution financière doit être Précise, Transparente, Vérifiable, et Conforme aux critères de la norme.

ÉVALUATION DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Portée et qualité des données accrues au fil du temps



Inventaire des émissions de GES, en particulier dans les secteurs à fortes émissions
Évaluation de l'alignement climatique des entités, projets et actifs



Part de l'exposition financière aux énergies propres par rapport aux combustibles fossiles
Évaluation de l'exposition à la déforestation d'ici 2030

POLITIQUES ET OBJECTIFS CLIMATIQUES

Action immédiate combinée à des objectifs à court et à long terme

Plan public de transition sur les combustibles fossiles:

- Pas de financement ni d'assurance pour de nouveaux projets d'expansion du charbon
- Pas de financement pour de nouveaux projets d'expansion pétrolière ou gazière
- Pas de financement ni assurance à usage général pour les entreprises engagées dans l'expansion pétrolière et gazière (applicable immédiatement ou d'ici 2030)



Plan public de non-déforestation. Requis lors du renouvellement des objectifs si exposition significative



Plan public recommandée pour le secteur immobilier:

- Ne pas financer de nouveaux bâtiments non compatibles avec les objectifs climatiques
- Accroître le financement pour la rénovation énergétique des bâtiments existants



Objectifs à court terme. Flexibilité entre deux approches:

- Objectifs d'alignement climatique du portefeuille, à l'aide de méthodes validées
- Objectifs sectoriels, alignant les financements à fortes émissions sur des trajectoires de réduction ou des technologies spécifiques, y compris des objectifs obligatoires d'élimination progressive du charbon.



Objectifs à long terme. Aligner au moins 95 % des activités financières sur des trajectoires zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard